



**DECISION DU MAIRE
N° 2023-04**

Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**Création d'un giratoire et de trottoirs sur la
RD 48 à CREVIN
Affermissement des tranches optionnelles n° 1 et 2**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de CREVIN n° 2021/07/011 en date du 3 septembre 2021 donnant pouvoir à Monsieur le Maire de CREVIN pour souscrire le marché de travaux de création d'un giratoire et de trottoirs dans le cadre de l'opération de sécurisation de la Route Départementale 48 à CREVIN, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 8 septembre 2021 ;

Vu la décision n° 2021-30 en date du 21 octobre 2021, portant attribution du marché de travaux de création d'un giratoire et de trottoirs sur la RD 48 à CREVIN, à la société EUROVIA BRETAGNE, sise 2 rue des Fresnais CS 57428 à BRUZ (35174) ;

Vu l'article 3.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, modifié par l'avenant n° 2 au marché de travaux de création d'un giratoire et de trottoirs sur la RD 48,

DECIDE

Article 1 : Les tranches optionnelles n° 1 et 2 du marché de travaux de création d'un giratoire et de trottoirs sur la RD 48 à CREVIN, attribué à la société EUROVIA BRETAGNE, sont affermies, pour un montant total de 215 608,87 € HT, détaillé comme suit :

- Tranche Optionnelle n° 1 : 61 222,27 € HT
- Tranche Optionnelle n° 2 : 154 386,60 € HT

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 6 février 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Affiché le **06 FEV. 2023**
ID : 035-213500903-20230206-202304-AU